L'Echo du Laudon 45

Bulletin Communal d'information

Avril 2012

Spectacle bibliothèque

les fêtes arrivent...

Changement au club de l'amitié...

La foire de l'ascension

Réalisation et impression à la médiathèque de Ste Colombe

L'édito...

Prochainement, les dimanches 22 avril et 06 mai 2012,
puis les 10 et 17 juin 2012, seront des week-ends d'élections.
Elections importantes, puisque, respectivement nous aurons à élire le futur président de la République Française et les Députés qui siègeront à l'assemblée nationale. Le droit de vote est l'un des principes fondamentaux de tout régime démocratique.
Il permet aux citoyens de choisir leurs gouvernements et leurs représentants.
Malgré plusieurs révolutions dans certains pays du Maghreb, les démocraties ne sont pas encore présentes partout, ôtant ainsi aux peuples, le pouvoir de désigner leur gouvernance.
En France, depuis 1848, le mouvement révolutionnaire a mis fin à la monarchie, institué la République et a adopté par décret du 05 mars 1848 le SUFFRAGE UNIVERSEL MASCULIN.
« Tout homme âgé de 21 ans a le droit de vote et peut être candidat ».
C'est lors de l'ordonnance du 21 avril 1944, que ce droit est accordé aux femmes et elles votent pour la première fois aux élections municipales d'avril/mai 1945.
Chers concitoyens, quelle chance avons-nous d'avoir cette liberté de décision, et de pouvoir l'exprimer sans contrainte ni pression.
Dans un monde moderne où notre parole n'a que peu d'importance, en tant que Maire, je me dois de vous sensibiliser au devoir de voter, car dans ce cas, il a encore un sens.
En effet, ces deux élections sont stratégiques car elles donneront mandat aux élus, afin d' écrire les orientations de notre pays pour les cinq prochaines années, voire plus.
Soyons mobilisés, votons... (pensez aux procurations si nécessaire.)

Le Maire,
Philippe Dutoya.

Sommaire

Etat Civil :	Page 1
Infos Mairie :	Page 2-3-4-5
Infos Pratiques :	Page 6-7
Ecole :	Page 8-9
Club de l'Amitié :	Page 10-11
Annonces / Acca	Page 12
Trinquet :	Page 13
Basket : :	Page 14
Médiathèque :	Page 15
Comîté des fêtes :	Page 16
Foire de l'ascension :	Page 17
Supplément :	Page 18-19-20

Etat civil

Naissances

- SASHA Devisse, au foyer de Sabrina Langlade et Eric Devisse.
- ANAELLE Sarrade, au foyer de Elodie Peyrelongue et Guillaume Sarrade.
- LENA Vanghelu wen, au foyer de Magali et Christophe Vanghelu wen.

Décès

- Michèle DESTRIBOS à Pécrouts
- Madeleine CLAVE à Pouchiou
- Julienne MIVIELLE , impasse de la grange
- André MARSAN, à Garbe,
- Lilette DUBROCA à Pourgat

Condoléances aux familles...

Bienvenue :

- Mayté et Michel WEINHARD, route d'Eyres Moncube.
- Cédrine CATTIER et Christophe MINODIER, allée des ajoncs.
- Josette et Jean Jacques LAGARDE, route d'Eyres Moncube.

Budget :

Pas d'augmentation des trois taux communaux relatifs aux taxes d'habitation, foncier bâti et non bâti.

Budget commune 2012

Fonctionnement : Montant total au budget : 470 595 €

Dépenses

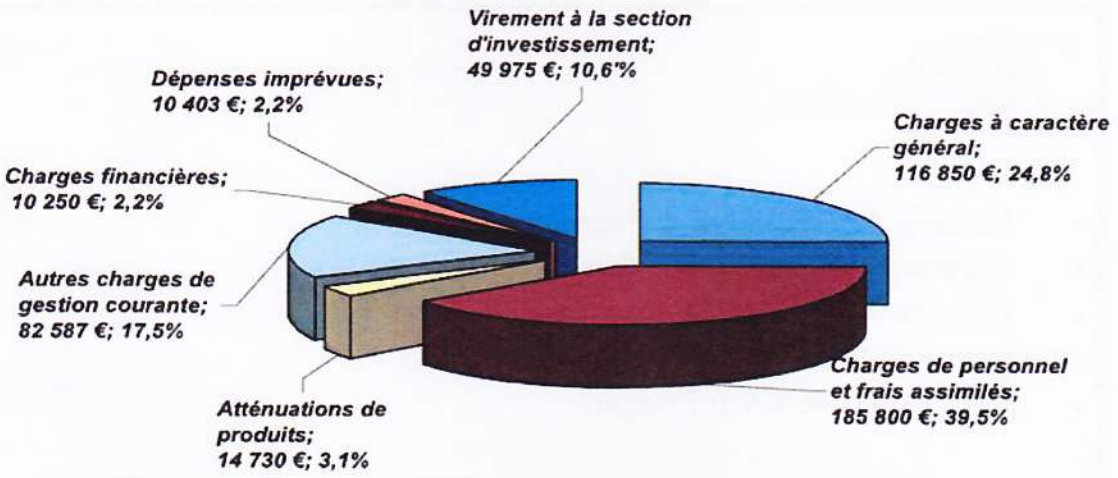

Recettes

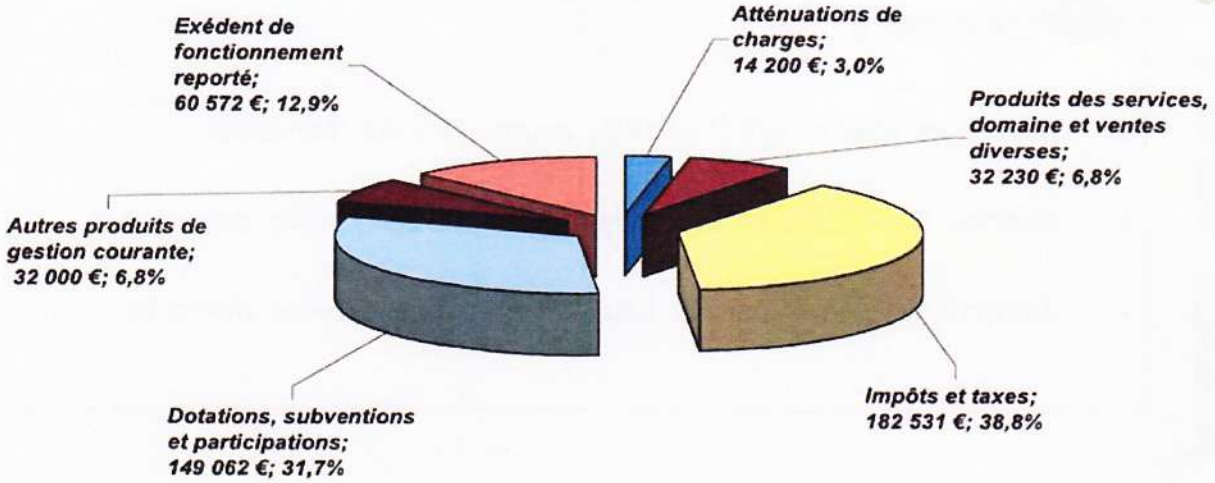

Budget :

Investissement : Montant total au budget : 166 573 €

Dépenses

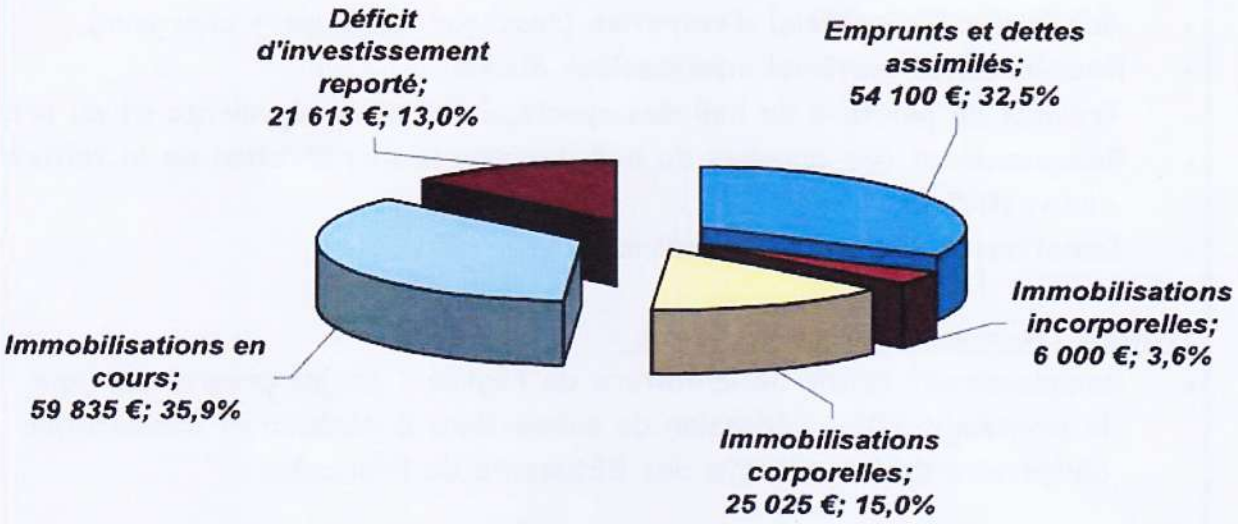

Recettes

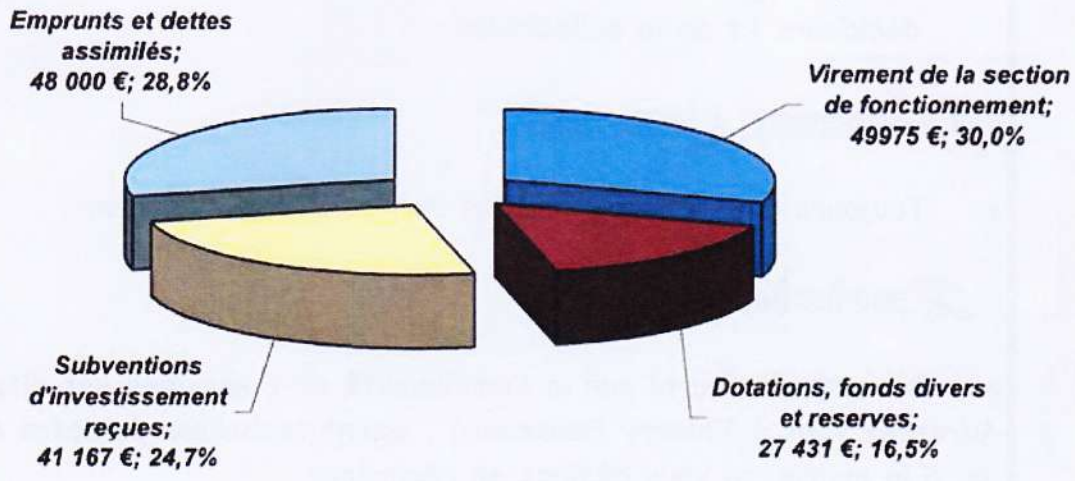

Voirie :

Rappel du programme de voirie retenu pour 2012 sur notre commune :

- Chemin de « Jeanouillé » (2ème partie),
- Chemin de « Mounon ».

Appel d'offre communautaire en cours, début des travaux sur mai/juin 2012.

Travaux et investissements communaux 2012 :

Travaux et investissements budgétés :

- Projet photovoltaïque sur le toit du hall des sports par la société ENERLAND, sous forme locative (travaux sur juin et juillet).
- Acquisition de matériel d'entretien (tracteur tondeuse + chargeur).
- Remplacement matériel informatique Mairie.
- Travaux de peinture au hall des sports, à la salle polyvalente et au presbytère.
- Remplacement des douches du hall des sports et réfection de la toiture des vestiaires.
- Isolation du plafond de la mairie.

Travaux programmés à moyen terme :

- Remplacement totale de la toiture de l'église : projet programmé pour le printemps 2013 ; (dossier de subventions à réaliser et consultation obligatoire de l'architecte des Bâtiments de France).

Urbanisme :

Modification de la carte communale :

- Consultation en cours avec la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer).
- Etude environnementale et paysagère engagée.

Assainissement Collectif :

- Dossier de conception en cours par le Syndicat des Eaux de Marseillon et chiffrage à retravailler suivant recommandations des organismes décideurs et de la collectivité.

Lotissement Communal :

- Toujours deux lots disponibles sur les 9 du lotissement.

Raticide :

- Du raticide fourni par la Communauté de Communes est disponible.

Adressez vous à Thierry Sensenacq , agent technique de notre commune, ou à la mairie, si vous désirez en récupérer.

Tigf :

- Une canalisation de gaz, arrivant d'Espagne jusqu'à Coudures, va traverser notre commune et une grande partie du département. Les plans ont été présentés à la commission urbanisme communale et des réunions publiques avec les propriétaires fonciers seront organisées. Ces travaux sont prévus pour 2014/2015 en ce qui concerne notre commune.

Elections :

- Les élections présidentielles auront lieu le :

DIMANCHE 10 AVRIL 2012	⟹	1er tour
DIMANCHE 06 MAI 2012	⟹	2ème tour

- Les élections législatives auront lieu le :

DIMANCHE 10 JUIN 2012	⟹	1er tour
DIMANCHE 17 JUIN 2012	⟹	2ème tour

Invitation Fête des mères

La traditionnelle cérémonie de la fête des mères aura lieu le :

DIMANCHE 03 Juin 2012
à 11h30 à la
salle polyvalente

Le Conseil Municipal et moi-même comptons sur votre présence. Cette réception conviviale est un moment propice pour échanger et aller à la rencontre des nouveaux Colombins.

Philippe Dutoya, Maire.

Le Cycle du frelon

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
		Phase N° 1									
				Phase N°2							
						Phase N° 3					
									Phase N° 4		

Phase N°1	**Piégeage des fondatrices 2010** Les fondatrices sortent de leur refuge d'hiver, elles s'alimentent et chacune d'elles recherchent un endroit pour construire un nid		
Phase N° 2	**Recherche de nids primaires** Le jeune nid est au départ sphérique avec une ouverture unique en dessous. La reine bâtit les premières cellules et pond des œufs qui donneront tous des ouvrières		
Phase N° 3	**Recherche de nids secondaires** La colonie se développe et le nid augmente de volume. Le nid est composé de bois pourris. La reine ne sort plus et se consacre à la ponte. Les ouvrières bâtissent et rapportent des proies pour nourrir le couvain et des substances sucrées pour les adultes restés au nid.		
Phase N° 4	**La chasse aux fondatrices 2011** Les sexués émergent du nid et s'envolent pour s'accoupler. Le nid est le plus souvent en haut d'un arbre, dans un buisson, sous les charpentes, rebords de toits, vérandas et même au sol. Les mâles et les ouvrières ne passent pas l'hiver et seules les futures reines survivent et cherchent un abri pour l'hiver. Le nid d'hiver est abandonné.	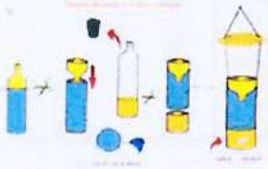	

Contre les frelons asiatiques

Faites des pièges dès maintenant

Le piège !!!

Des pièges simples peuvent être réalisés à partir d'une bouteille en plastique vide (1,25 litre, 1,5 litre, 2 litres) coupée au tiers supérieur et dont la partie haute sera placée à l'envers (et fixée par deux agrafes) pour faire entonnoir.

Pour permettre aux petits insectes non ciblés de s'échapper, faites des petits trous (environ 5mm) avec un bout de fil de fer chauffé.

Au fond de cette bouteille, versez :

- un verre de bière brune de préférence
- un verre de vin blanc (qui repousse les abeilles)
- un trait de sirop (cassis ou framboise, ...)

Ce piège peut-être suspendu à un arbre, de préférence au soleil, à une hauteur de 1,50m ou 2 mètres (pour une bonne surveillance). Il peut également être placé sur un balcon.

Plus on met de pièges, même sur un petit terrain, plus on augmente les chances de capture.

Jusqu'au 1er mai, vous pouvez piéger des reines fondatrices de colonies de frelons asiatiques. Passée cette période, **vous risquez de capturer de nombreuses espèces autochtones (frelons jaunes, guêpes, etc ...) Il vaudra donc mieux retirer vos pièges.**

Chaque fondatrice piégée = un nid en moins !!!

Pour préserver l'éco-système, aidez les apiculteurs et l'ensemble des citoyens à lutter contre la prolifération du frelon asiatique.
C'est un geste citoyen et écologique qui concerne tout le monde ; faites-le savoir autour de vous.

Pour les personnes qui amorcent actuellement des travaux scientifiques sur ce frelon, ayez l'amabilité de nous indiquer chaque semaine le nombre d'individus que vous aurez piégés, et de nous informer s'il y a eu des accidents liés au frelon.

Groupement de défense sanitaire des abeilles de Gironde G.D.S.A. 33

Gironde CONSEIL GENERAL gironde.fr

e-mail : gdsa33.frelon@orange.fr *et pour en savoir plus :* **www.gironde.fr**

Carnaval !

Pour la troisième année consécutive, les écoles du regroupement scolaire se sont réunies, dès 14h dans la cour de l'école de Ste Colombe afin de débuter la marche menant aux arènes où le jugement de Mr Carnaval allait avoir lieu. Tous les enfants étaient déguisés ainsi que bons nombres d'adultes qui ont joué le jeu pour le plus grand plaisir de tous et sous un soleil radieux !

Le jugement de Mr Carnaval, imaginé et conçu par la classe de Chantal Coustère, maîtresse d'école des moyennes et grandes sections a été lu, comme d'habitude par l'ensemble des élèves de l'école d'Horsarrieu.

Trop beau pour être roussi ! Pourtant, ce monsieur Carnaval avait fait tellement de bêtises que son sort en a été scellé et qu'il fut condamné par l'ensemble de la population présente... Il fût brûlé au centre des arènes de Ste Colombe par Thierry Sensenacq.

Tout le monde s'est ensuite retrouvé à la salle polyvalente, pour déguster un goûter organisé par les parents bénévoles, membres de l'APE. Goûter principalement pourvus de merveilles confectionnées par les mamies du club de l'amitié et des crêpes et autres délices par les parents d'élèves.

Un GRAND MERCI à eux.

A l'année prochaine avec peut être, cette fois-ci, un concours de déguisements... ?

VENTE DE PATISSERIES

Les enseignantes du RPI de la Peyrelounque, conjointement avec les parents d'élèves, organisent une vente de pâtisseries au profit des enfants des écoles de Ste Colombe, Horsarrieu et Serres Gaston.
N'hésitez pas à utiliser ce bon de commande pour réserver de délicieuses pâtisseries que vous n'aurez plus qu'à récupérer devant le bureau de vote de notre commune le : **DIMANCHE 06 MAI 2012**
De 9h à 12h00.

Une vente libre sera également organisée, mais attention le nombre de pâtisseries est limité !

Ce bon est à retourner à l'école de Ste Colombe ou à la bibliothèque de Sainte Colombe AVANT LE JEUDI 12 AVRIL 2012.
Le règlement s'effectue par chèque à l'ordre de la coopérative scolaire.

Merci d'avance pour vos commandes qui récompenseront l'énergie mise en œuvre par les enseignantes, afin que vos enfants ou petits enfnats puissent bénéficier de sorties pédagogiques au sein de l'école, (théâtre, cinéma, sport, montagne…).

Bon de commande
Vente des pâtisseries, le dimanche 6 mai 2012

A remettre à l'école, au plus tard, pour le 12 avril 2012

Nom, prénom : .....

Domicilié(e) à : .....

Les gâteaux commandés seront à venir chercher au bureau de vote du village où vous êtes domiciliés.

Commande :

	Provenance	Nb de gâteaux	P.U.	Prix total
Kouglof (6-8 personnes)	Pâtisserie de Bergouey		7.00 €	
Tarte aux pommes (6-8 personnes)			8.00 €	
Tartelette aux pommes (individuelle)			2.00 €	
Gâteau basque (individuel)			2.00 €	
Eclair au chocolat			2.00 €	
Eclair au café			2.00 €	
TOTAL				

Paiement par :

Signature :

Chèque	
Espèces	
Reste à régler	

Club de l'Amitié

Le Samedi 04 février dernier, en présence de notre maire, les adhérents du club de l'amitié se sont réunis pour l'assemblée générale du club. Après avoir entendu, puis approuvé les différents rapports d'activités et financiers présentés par les membres du bureau,Céline Deyres, a détaillé les projets concernant l'année 2012 : Voyage au « Puy du Fou » en juin, en Gironde cet été, et plus proche, la participation,devenue habituelle,au carnaval de l'école se déroulant à Ste Colombe. Continuité bien sûr des marches, des jeudis, des quilles et l'organisation pour la troisième année consécutive du Concours Départemental des aînés ruraux de quilles de 6 le MERCREDI 30 MAI 2012.

A noter aussi sur vos agendas,une animation quilles de 6 le samedi 28 avril, à l'occasion des fêtes du village...

Cette assemblée générale fut particulière, puisque trois grandes figures du monde associatif de notre village cèdent leurs places : **Jean Castets**, président du club, **Christiane Castets**, chef cuisinière depuis 25 ans et **Roger Castaing**, trésorier adjoint ; tous trois dévoués depuis tant d'années au sein du village et du club... S'ajoute à leur départ, ceux de Georges Labat et Michel Sorbets,deux anciens commissaires aux comptes, remplacés par Nicole Lafargue et Jean Paul Arbogast. Après les formalités officielles, Jean tient à remercier Roger ainsi que son épouse Marie, merveilleuse confectionneuse de pâtisseries entre autre choses !

Un bouquet de fleurs et une bouteille de vin leur sont remis. Jean Castets est

présent au club depuis 1985.Il a débuté avec son « Cassecan », il servait à l'époque avec des jeunes alors que son épouse était en poste à la cuisine. En 1996,il rentre au club de l'amitié et est immédiatement désigné trésorier, puis président en 2006. Quant à Christiane, les mots ne suffiront pas à décrire combien elle a joué un rôle prépondérant dans l'organisation des repas et dans la convivialité qui règne au club ! Leurs investissements à tous deux,depuis, pour la commune et au sein du club n'a jamais cessé... L'émotion est à son comble lorsque Françis Cabannes prend la parole en tant que vice président et remet à Jeannot, deux magnums de St Estèphe et une magnifique lampe en faïence de Samadet à Christiane.

Il revenait, bien entendu,à Mr le Maire de clore cette assemblée générale. Phlippe Dutoya se félicite non seulement de la tenue des comptes mais aussi du dynamisme de ce club si cher à notre village et il conforte le soutien fidèle de la municipalité au club. Il a tenu également a remercié Jean et Christiane ainsi que Roger en soulignant combien ils avaient toujours répondu présent à toutes les manifestations organisées par la commune et combien ce fut un plaisir de travailler avec eux. Remerciements encore pour les chasseurs qui ont permis la dégustation d'un civet qui est venu clôturer cette assemblée générale joyeuse !

pto

Club de l'amitié

Le club de l'amitié va de l'avant :

Nouveau bureau :

Président : Guy Vidal :

Tél :05.58.79.08.64 (répondeur)

1er vice Président : Françis Cabannes

2e vice Présidente : Denise Dubroca

Serétaire : Céline Deyres

Secrétaire adjoint : J.Claude Destribos

Trésorier : Jean Louis Lamothe

Trésorier adjoint : Marc Bretonville

Les ainés ruraux tirent les rois

Les années se suivent et certaines traditions persistent puisque le lundi 05 janvier dernier, nos aînés se sont retrouvés pour fêter les anniversaires et partager la galette tout en jouant aux cartes.

Carnaval

Le jeudi 1er mars, c'était au tour de carnaval d'être célébré. En effet, dès le matin, autour de Monique Lacazedieu, quelques fines pâtissières du club de l'amitié se sont mis aux fourneaux afin de nous concocter une centaine de beignets. Un délice qui a régalé tous les adhérents l'après midi.

Un peu d'histoire

La coutume des beignets remonte aux fêtes romaines des calendes de mars. Celles-ci célébraient le réveil de la nature par des rites agraires. À cette occasion, les interdits étaient transgressés et les déguisements autorisés.

Avant la période de privation, dite période de jeûne et qui durait quarante jours, il était de coutume de faire la fête et de manger « gras ». D'où *Mardi gras*, qui est le jour précédant le Carême.

Comme la fête rassemblait un grand nombre de personnes, il fallait confectionner des pâtisseries bon marché et vite préparées. Il s'agissait aussi d'utiliser les réserves de beurre, huile, œufs, avant les quarante jours de jeûne qui allaient suivre. D'où la tradition des beignets et également des gaufres et des crêpes.

pm

Annonces

Concert des anges gardiens avec Bernadette Lamothe/Lafargue

Les anges gardiens organisent un spectacle exceptionnel

le samedi 26 mai 2012
à 20h30
au cinéma d'Hagetmau.

Cette association a pour vocation, je vous le rappelle, d'aider les familles ayant des enfants atteints de maladies graves dans les Landes.
Ce spectacle intitulé « TELE OU REALITE », accueillera une invitée exceptionnelle, Colombine de surcroît, puisque Bernadette Lamothe / Lafargue, chanteuse professionnelle se joindra à cette occasion à l'équipe habituelle..
Cette soirée est donnée au profit d'un petit garçon de 5 ans, atteint de la maladie des os de verre.

Le prix du billet d'entrée est de 10.00 euros et gratuit pour les jeunes enfants.
Un geste simple pour apporter de l'espoir et du concret à ses familles qui font face à la maladie de leur petits êtres qui leurs sont si précieux.
Un divertissement utile en famille ou entre amis !

Acca

Battues...

En février, débute la période de chasse des nuisibles.
Productive, puisque 5 sangliers et deux renards ont été occis par Henri Darbo et son équipe.

TOURNOi DE PELOTE

TRIMESTRIEL

Ce 7ème tournoi de pelote s'est achevé le 19 février avec des finales palpitantes ! Le traditionnel repas s'est déroulé dans une ambiance conviviale à l'image de ce tournoi.

Résultats :

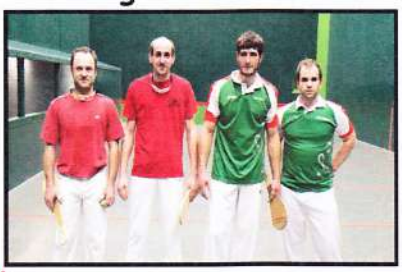

3EME SERIEB :
Jérémy Poussi et Michel Gouaillardou vainqueurs de Damien Dupouy et Sébastien Moncade: Excellent niveau de jeu pour une 3ème série dut entre autre à l'excellente condition physique des joueurs qui nous ont donné beaucoup de plaisir et qui vont rapidement monter dans ce tournoi...

3EME SERIE B :
Tony Pereira et Guy Wander affrontaient par une paire Colombine présente depuis la création du tournoi: J.Michel Dauga et Eric Lesbarrères. Ce dernier remplaçant au pied levé et uniquement pour ce dernier match, Serge Darrieutort, blessé, sans gravité. Ils sont complices et cela à porter ses fruits puisqu'ils ont gagné !

2 EME SERIE :
Nous sommes ravis d'avoir vu s'imposer les « frères Cazaubon » face à une équipe d'expérience, J.Pierre Boueilh et Marc Roussely...
En effet, malgré leur ruse de « sioux », et leur grande motivation, ils n'ont pas réussi à déstabiliser Gaby et Loulou qui sont restés stoïques et au top de leur jeu tout au long de la partie. Bravo !

1RE SERIE :
Pour la 3ème année consécutive le duo « intouchables » David Capdevielle et Philippe P. Lancy étaient présents en finale et grand favori sur la cancha . Face à eux, David Monge à l'arrière et Christophe Berges, à l'avant, remplaçant au pied levé Pierre Dubéguier. Ils n'avaient jamais joué ensemble et pourtant,ont créé la surprise. Le feeling entre eux est passé... Et Une envie de gagner ce match plus forte que tout !
Contrat rempli puisque contre toute attente, et ce, avec une intelligence de jeu, et une technique magnifiquement maîtrisée, ils ont remporté cette finale. Christophe Berges, soutenu plus particulièrement par son coéquipier habituel et ami Yves Deitieux.

N'oublions pas, bien entendu la poule féminine qui, malgré des niveaux disparates,a vu s'imposer là aussi des Colombines : Aline Dudez et Myriam Deitieux contre Géraldine Bestaven et Marlène Irola remplaçante au pied levé Claire Guichamans.

Un grand merci pour le plaisir que tous ses joueurs ont offerts au public venu nombreux. Il y a de la revanche dans l'air pour Le tournoi 2013 et ce, pour le plus grand plaisir des joueurs et des spectateurs ! !

Depuis, Les parties ont reprises.
Si vous êtes intéressez n'hésitez à vous renseigner au 05.58.79.85.18.

Basket

COMPTE RENDU SPORTIF :

La saison de basket tire à sa fin.
Les équipes séniors filles 1
comme les garçons 3 et 4 terminent
honorablement dans le trio de tête
et plus particulièrement l'équipe 4
qui a la possibilité de jouer
les phases finales de sa catégorie.
Les objectifs de l'équipe première féminine,
à savoir, d'accéder au niveau régional tout
comme celui de l'équipe 1
en nationale 2 sont compromis…
L'équipe masculine 2 région devrait
quand à elle, terminer dans le bas
du tableau de sa poule.

Pour ce qui est des jeunes, toutes les équipes
défendent fièrement les couleurs du club !

La section baby basket (5—6 ans)
accueillent une vingtaine de filles
et de garçons tous les samedis matins.
Les éducateurs sont bien occupés…

La garderie pour les 3—4 ans, qui a démarré
ce début d'année est aussi une réussite
puisque 12 enfants fréquentent la structure.

Votre correspondant : F.Destribos.

PARTENARIAT DU CREDIT AGRICOLE :

Le samedi 10 mars dernier, lors d'une séance de « garderie basket » , à Serreslous, le club de l'A.S.C.H a eu l'honneur d'accueillir Monsieur Pessonnier, directeur du Crédit Agricole d'Hagetmau, ainsi que des membres du bureau de la caisse locale d'Hagetmau.

Nous avons profité de leur venue, pour les remercier de leur aide financière qui a contribué à l'achat de matériels (ballons, kit d'entraînement pour le baby basket…)

Ce fut l'occasion de leur montrer l'intérêt de ce partenariat puisque le matériel était utilisé pour cette séance,matériel neuf et parfaitement adapté aux besoins, facilitant ainsi le travail de nos animateurs, rappelons- le, bénévoles !

DERNIERE SOIREE SUR STE COLOMBE ! ! ! :

SAMEDI 21 AVRIL

Dernière journée Championnat Régional

ASCH 2 reçoit CEP CHALOSSE

A l'issue de la rencontre, le club vous convie à une soirée à la salle polyvalente.

LOTO BINGO :

Tous les jeudis soirs, à HORSARRIEU à partir d'avril !

Médiathèque

spectacle pour enfants

à Ste Colombe

SAMEDI 14 AVRIL 2012
17 H 30
SALLE POLYVALENTE

Lectures enchantées

FANNY, CHANTEUSE ET CLARINETTISTE,
J.MARC, PIANISTE ET NICOLAS , PERCUSSIONNISTE,

nous emmènent durant 40 minutes, dans l'univers d'albums incontournables, drôles et enchantés tels que « la grenouille à grande bouche »... Tout cela en musique !

A partir de 2 ans

Ne les ratez pas !

Gratuit

Renseignements : 05.58.79.85.18 ou sainte.colombe@wanadoo.fr

la bibliotheque de Ste Colombe est ouverte :

Mercredi et jeudi :
9h30 - 12h30 / 14h00 - 18h00
Vendredi et samedi :
9h00 - 12h00

comité des fêtes

Programme des FETES 2012

Vendredi 27 Avril

20H30 **Repas Traditionnel** (Adultes 13€ - Enfants 5€)
Animé par la Bandas LES BIBERONS d'Hagetmau
ouvert à tous sur inscription (06-78-81-98-13 ou 06-11-63-21-79)

00H00 Bal Disco gratuit animé par le **PODIUM FUN RADIO / BODEGA**

Samedi 28 Avril

12H Bifteck Traditionnel Communal (8€)

14H30 **JEUX GONFLABLES** pour les enfants
CONCOURS ET INITIATION AUX QUILLES de six communal
organisé avec le club de l'Amitié

22H00 Bal Disco gratuit animé par le **PODIUM FUN RADIO**

00H00 BODEGA

Dimanche 29 Avril

11H00 Messe en musique (avec l'Harmonie d'AMOU)

12H00 Cérémonie au Monument aux Morts

12H15 **5ème ENCIERRO des Fêtes de Ste Colombe**
avec les vaches de la Ganaderia Jean Louis DEYRIS
Suivi d'un Apéritif-Concert organisé par le Comité des Fêtes

13H00 **REPAS DU FESTAYRE** - 10 euros

16H30 **Grande COURSE LANDAISE FORMELLE** (gratuit -18ans)
Ganaderia DEYRIS – Cuadrilla Jean Marc LALANNE
Lou Débisaïre : Didier GOEYTES - Animation Musicale Harmonie d'AMOU
A l'issue de la course, Vin d'honneur offert par les Clubs Taurins Paul RICARD à la salle polyvalente.

22H SOIREE VIDE FUTS avec DJ LESBA

Mardi 1er Mai

14H **QUAD** pour les enfants
PAINTBALL communal

SAINTE-COLOMBE

Jeudi 17 Mai
de 9h à 19h

Le midi repas à 11 €

17ème FOIRE de l'ascension

100 Exposants

Renseignements
06.80.44.09.97

VIDE GRENIER ARTISANAT D'ART

BULLETIN de RESERVATION

Je soussigné, NOM:.....Prénom:.....

Type d'exposant: Professionnel Particulier /// Artisanat Vide grenier *(Sélectionner le type)*

Adresse: .....

Je désire réserver: (noter votre choix)

- .....mètres de table au prix de 5 Euros le mètre linéaire à l'intérieur de la salle polyvalente
  Attention: 3 mètres minimum et 6 euros/mètre à partir du 10 Mai
- .....emplacement(s) d'une dimension de 6m de large x 3m de profond au prix de 12,5 Euros à l'extérieur de la salle polyvalente.
  Attention: 15 euros/Emplacement à partir du 10 Mai

Un souhait d'emplacement *(Réalisé dans la mesure du possible si inscription avant le 3 Mai 2012): Le placage est établi à l'avance, les changements ne peuvent intervenir le jour de la manifestation*

.....

*** Je joins un chèque libellé à l'ordre de ASCH que j'adresse à:**

Mlle DIRIS Angélique - 53 Patris - 40700 SAINTE-COLOMBE

Pourriez-vous joindre une photocopie d'identité pour le registre de la préfecture. Merci

En tant qu'exposant amateur, particulier ou association je reconnais avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur concernant le nombre d'exposition tolérée par an, ainsi que les articles ou décrets réglementant les marchés des particuliers.

Date et signature

Photo E. Vignes.

Landaise au rouet

Première mutualisation des biens entre paysans…

Documents transmis par Mr Guy Ducos.

Acte de société passé entre les habitants bouviers de Sainte-Colombe, le 31 août 1766

Le 3 février 1785, à Hasparren, par acte notarié, 24 cultivateurs, en majorité métayers, formaient une mutuelle-bétail, en même temps confrérie religieuse de Saint-Blaise. Le savant chanoine Michel Etcheverry, en le faisant connaître, a, dans *Gure Herria*, en 1956 (p. 43-46), consacré à cet acte une fort intéressante étude.

Cette mutuelle était constituée « afin de s'entr'aider et soulager réciproquement sur les pertes, que chacun d'eux pourrait essuyer dans son bétail à cornes ». Le pays vivait encore dans la terreur de l'épizootie qui, en 1774 et années suivantes, avait ravagé le troupeau bovin des Pays basque, Béarn, Gascogne, à la suite de l'introduction, pour les tanneries de Hasparren, de peaux de bœuf infectées, provenant de Hollande.

Près de vingt ans plus tôt, le dimanche 31 août 1766, en la paroisse de Sainte-Colombe, Sénéchaussée de Saint-Sever, Baronnie de Hagetmau, dans la maison de Largelé, devant Me Darribère, notaire royal de la Ville et Sénéchaussée de Saint-Sever, 82 habitants de cette paroisse formaient, pour dix ans, une Société en vue d'éviter à son propriétaire la charge totale d'un accident arrivé à un bœuf de travail et de la répartir sur l'ensemble des participants.

En raison de sa précision et de sa priorité, cet acte mérite d'être conservé (1).

Aujourd'hui, 31 août 1766, après-midi, au lieu de Sainte-Colombe et dans la place de Largelé, par devant le notaire royal de la ville et sénéchaussée de Saint-Sever,

Présents et soussignés les témoins ci-après,

Dubernet, demeurant au Rey ; Jean Dussaux, à Lacourrège ; Arnaud de Montferran, à Pourgat ; Jean Fauthoux dit Perrot ; Jean Lamaignère dit Gruère ; Raymond Diris dit Tuberné ; Jean Darthos dit Trabay ;

(1) Copie d'après celle communiquée, vers 1930, par Ferdinand Dubroca-Coye pendant ses fonctions de maire de Sainte-Colombe, d'après le document original, depuis disparu des archives communales.

Jean Lafenêtre dit Malet ; Jean Noguès dit Petit Bidau ; Mathieu Castets dit Bounine ; François Castets dit Labarère ; Jean Dupezant dit Mounon ; Bertrand Laffitte dit Jean-Bayle ; Michel Duplantier dit Boun ; Pierre Lailheugue dit Houssat ; Paul Bonnefemme dit Tucon ; Arnaud Dupoy dit Perras ; Pierre Gauzière dit Dugas ; Jeanne Lalanne, veuve de Chounat ; Jean Samadet dit Peyron ; Joseph Dupon dit Maréou ; Jean Darzacq dit Loustaou ; Bertrand Moncade dit Taton ; Pierre Despouys dit Pourgat ; Pierre Lamaignère dit Lapêche ; Jean Lamaignère dit Lartigau ; Jean Lamarque dit Daugé ; Bernard de Joye dit Pébié ; Jean Pancaut dit La Barthe ; Raymond Crabos dit Bertranot ; Pierre Lamarque dit Pinson ; Christophe Labadie dit Pazé ; Pierre Langlade dit Jeanaouillé ; Barthélémy Hontang dit Guirauçon ; Michel Lafosse dit Capué ; Jean Lafosse dit Garbe; Jean Bonnefempne dit Jean-Téoulé; Pierre Ducasse dit Layerte; Pierre Lamarque dit Mousse; Jean Lamaignère dit Laborde; Juzanx dit Bidaou; Jeanne Laloubère, veuve de Toulat; Jean Dubian dit Lauroua; Jean Lamaignère dit Blanchet; Antoine Lacaze dit Bayle; Pierre Crabos dit Lapeyrère; Pierre Limoges dit Gouhure, Guillaume Mibielle dit Patris ; Bertrand de Serres dit Herran ; Jean Lamaignère dit Bleye ; Bernard Crabos dit Piron ; Bernard Brocas dit Pebasquin ; Jean Labadie dit Miqueou ; Pierre Deyres dit Noutary ; Jean Deyres dit Taulade ; Jacques Dupont dit Bassibé ; André Martineau dit Lapêche ; Antoine Mibielle dit Pouchiou ; Pierre Dunogues dit Barrouillet ; Arnaud Dubernet dit Largelé ; Jean-Pierre Lagrasse dit Traouc ; Pierre Brethous dit Muraille ; Jean Saint-Genez dit Lageouzere ; Vital Dulau dit Jean Baqué ; Jean Cabanes dit Gruère ; Jean Cours dit Peyran ; Jean Diris dit Pehillote ; Etienne Biella dit Lapêche ; Jean Puyo dit Penautin ; Raymond Saubusse dit Duc; Jean Larrezet dit Joannade; Martin Dabadie dit Vignau ; Pierre Bonnefemme dit Lahisse ; Jean Brethous dit Téoulé ; Arnaud Saint-Genès dit Maisonnave ; Pierre Bonnefemme dit au Chin ; Jean Duplantier dit Doudourey ; Jean Brethous dit Bruilh ; Pierre Marsan dit Hazan ; Pierre Cabannes dit Couloumine ; Pierre Hontang dit Coy ; Catherine Despériès, veuve de Girauçon.

Les tous, de condition de travail, habitants du présent lieu et Horsarrieu, Serresgaston et Villenavette,

Lesquels ont dit et arrêté que, comme il arrive très souvent que les bœufs arratoires sont endommagés ou périssent par maladie ou autres accidents imprévus et que pareilles pertes dérangent les dits particuliers, à qui le malheur et accident arrivent, et pour cella prévenir et afin de se procurer le secours et le dédommagement nécssaire de convenance et de justice, ils demeurent convenus de l'accord de Société suivant :

C'est à savoir que la présente Société demeure fixe et arrêtée pour le temps et espace de dix années, à commencer de la date des présentes, avec convocation expresse que grande (part) des sus-nommés sociétaires sont des métayers, lesquels qui quitteront les métairies, cils ne restent ou ne s'en vont dans l'une des trois paroisses de Sainte-Colombe, Horsarrieu, Serres et Villenavette et qu'ils s'en aillent dans d'autres paroisses étrangères non désignées ci-dessus, ils seront et demeuront purement et simplement exclus de la société, sans qu'il soit besoin d'aucun acte dénonciatif, soit de la part de ceux qui quitteront, soit de la part des sindiqs et sous-sindiqs ci-après nommés.

Néanmoins est convenu que, au cas que les métaiers de M. Arnaud Dubroca de Coye, ceux de M. Lamaignère dit Laborde et ceux de

M. Dubernet du Rey, cecy maîtres propriétaires des dites métairies, ycy présens et acceptans, que ceux dits métaiers viendrait à quitter et remplacer par d'autres, ils s'obligent par ces présens de payer en leur propre et pour ce qui les concerne, les quotte parts des cottises qui pourraient regarder les dits métaiers, sy le cas y échoit, soit pour ceux qui sont aujourd'hui dans 'eurs météries, soit pour ceux qui pourrait les remplir jusque à la fin de la société.

A ces fins les sociétaires ce acceptant, disent et déclarent dors et déjà que tout métaier qui occupera les dites météries cy dessus désignées, seront et demeureront de la précédente société durant le temps, aux obligations et privilèges y attachés.

Lesquelles conventions du présent accord font que tout bœuf arratoire qui s'y trouvera atteint de quelque accident ou maladie quy puisse être, à condition néanmoins que les dits bœufs ayant été achetté sains, sans tare ny fraude, c'est-à-dire une paire de bœuf pour chaque particulier, qui viendront à périr et pour ce cy après rappelés et les plus beaux de chaque particulier, qui viendront à périr ou être endommagés par quelque accident que ce soit, comme sont les cornes sautées ou endommagées, tailleurs, fractures, blessures, dislocations ou autres maladies.

Pour être payés celly ou ceux à qui pareil accident arrivera, les sous-sindiqs ci-après nommés, selon le genre de maladie soudaine, ledit événement arrivé ou de la maladie sera à sa connaissance, de quelque nature que se puisse être, afin de les faire voir et traiter par des bœufs, cy le cas y échoit et faire certifier à la compagnie qu'il n'y a pas de la faute de ceux à qui les dits bœufs endommagés, cy faire se peut, sur la présente place, afin d'en délibérer, ce qui se trouvera à propos de la dite compagnie ou sindiq ou sous-sindiqs.

Lesquels bœufs endommagés ou qui auront péri par accident seront supportés par les sus-nommés par égale part, desquels bœufs sera fait une estimation, cy le temps le permet, et au cas que l'estimation ne puisse s'en faire par la raison d'une mort précipitée, les voisins ou autres particuliers, qui auront eu connaissance de tels bestiaux, en donneront leur déclaration, auxquels la compagnie ajoute foy, dors et déjà et quy passeront pour des vrayes estimations faites selon la rigueur des loys et des ordonnances, et ce pour la valleur à peu près de ce que pareils bestiaux pourrait valoir.

Et quand il arrivera qu'ils se soient noyés, disloqués, fracturés, quelques bœufs même par le deffaut des yeux, ou autrement endommagés peuvent être vendus en gros ou en détails, soit cuir, soit viande, le produit en sera pris d'avance et pour après lesdits sociétaires supporteront le reste de la perte par égalle portion, jusqu'à concurrence de la somme cy-après déclarée.

Demeure expressément convenu que pas aucun sociétaire ne pourra faire des voitures et terre charger plus loin que deux lieus d'icy en haut et conduire jusqu'à deux lieus plus bas, sans que néanmoins dans ces circonstances ny dans d'autres lesdits sociétaires et bouviers puissent surcharger lesdits bœufs, auquel cas et en contrevenant à la clause cy dessus vériffié quel sera la perte tottale des dits bœufs sera suportée par le propriétaire dyceux.

Lesdits sociétaires avoir fait la fixation au plus fort desdits bœufs à la somme de deux cents livres pour chaque paire et plus modique, si le cas y échoit, avec cette condition quand il se rencon-

trera des bœufs dans le cas cy-dessus de la plus forte valeur que deux cents livres, le propriétaire sera tenu de supporter le surplus sur son compte.

Aux fins de l'exécution cy-dessus, les dits sus-nommés sociétaires, d'une même voye ont nommé pour leurs sindiqs ledit Mibielle dit Pouchiou, qui faira égallement la charge de trésorier, et pour sous-sindiqs ils ont aussi d'une même voix nommé Diris Tuberné et Deyres Taulade, habitants du présent lieu.

Lesquels sindiq et sous-sindiqs ont accepté les dites charges et ont promis de faire les diligences nécessaires, à raison de ce dessus.

Lesquels sous-sindiqs fairont faire les dites estimations de perte des dits bœufs, fairont faire la vente et la débite des viandes et cuirs, cy le cas y échoit, et fairont le rolle des cottises au dit sindiq, pour par celuy-cy en faire la perception sur les particuliers et cella fait en remettre le montant à celui ou à ceux qui auront fait les dites pertes.

Lesquels sindiq et sous-sindiqs sont et demeurent exemptés de toute cottice et charge et taxe et que, en outre, sera plus taxé sur chaque bœuf la somme de quatre livres, savoir quarante sols en faveur du dit sindiq et vingt sols pour chacun des sous-sindiqs pour dédommagement de leurs peines.

Le paiement des dits bœufs, morts ou endommagés, se fera en mains des propriétaires pendant quinze jours, à compter du premier dimanche d'après chaque événement arrivé.

A défaut par les dits propriétaires de faire le paiement de leur quotte part, les sus-nommés ont donné plein pouvoir aux dits sindiq et sous-sindiqs de faire, ès dit nom, toutes les diligences et autres poursuites requises et nécessaires, en vertu des presens et ce ten première instance que jusqu'à jugement deffinitif et souverain.

Pour les frais desquelles procédures les dits sus-nommés s'obligent à se cottiser, cy le cas y échoit, pour contraindre les dits refusans au payement.

Lorsque les dits sindiqs ou leurs subrogés auront fait condamner les dits refusans au payement en capital et dépens, les dits dépens seront remboursés à ceux qui en auront fait l'avance.

Ce que dessus a été stipulé et accepté par les dites parties sociétaires et cautions, quy ont promis le tenir chacun en droit soy et ny contrevenir à paine de tous dépens, domage et intérêts.

Fait et passé en présence de Jean Girons et Jean Prouères, sergen ordinaire de Coudures et habitan.

Signés à l'original avec les parties qui ont sçeu, autres pour ne savoir interpellés par moy.

Contrôlé à Saint-Sever, le sept septembre dix sept cent soixante six, par Demargeau, qui a reçu sept livres dix sept sols.

Signé : Darribère, notaire royal.

*
* *

Ce document, clair et précis, ne nécessite pas de commentaires, mais donne lieu toutefois à deux remarques.

Il indique comme participants les habitants de Sainte-Colombe, Horsarrieu, Serres-Gaston et Villenavette. Or, nulle

des 82 maisons énumérées n'est actuellement en Horsarrieu; y aurait-il eu depuis cette époque modifications des limites entre Sainte-Colombe et Horsarrieu ?

73 sont en Sainte-Colombe, *paroisse et communauté* (archiprêtré de Doazit) ;

5 en la communauté de Serres-Gaston et la paroisse de Sainte-Colombe (archiprêtré de Doazit) ;

4 en la communauté de Serres-Gaston et la paroisse des Coudures (archiprêtré d'Urgons).

Il convient, à ce propos, de rappeler que Serres-Gaston n'était pas paroisse, mais, avec Aubagnan, succursales de Bats ; deux quartiers de cette communauté et baronnie étaient rattachés à deux paroisses voisines : Sainte-Colombe et Coudures.

Une note du géomètre Castéra, de Saint-Sever, figurant sur le plan cadastral de Sainte-Colombe et partie de Serres-Gaston et Coudures, levé par lui le 1^er^ octobre 1844, donne la liste des maisons de ces quartiers.

Dépendaient du clocher de Sainte-Colombe : Malet, Gruère, Jean-Bayle, Lapeyrière, citées dans l'acte de société, Montplaisant et Couteron, non citées.

Dépendaient du clocher de Coudure : Tucon et le hameau de Lapêche, cités dans l'acte de société, Dubasque, Gay, Barbe-de-Mouneu et le moulin de Descorps, non cités.

Ce dernier quartier devait constituer la seigneurie de Villenavette, dont actuellement seul le nom est connu, dépendant de la baronnie de Serres. Elle était limitée, d'après ce plan et les notes l'accompagnant : à l'est par le Gabas ,à l'ouest par son affluent le ruisseau de Jeanaouillé et par le chemin se dirigeant vers Serres-Gaston, par le carrefour à l'est de Malet et longeant ensuite, à l'ouest, le hameau de Lapêche.

Un article fort net interdit la surcharge des voitures et les voyages de plus de quatre lieues, deux en un sens, deux en l'autre, en tout 25 kilomètres (23.396 mètres, la lieue de Gascogne étant de 5.849 m.). Cette mesure, peut-être provoquée par la corvée pour la remise en état des routes, par l'emploi de gens et équipages dans ce but à de trop grandes distances de leur domicile, s'imposait, en raison de l'état effroyable des chemins, signalé par de multiples rapports de subdélégués des intendants et des ingénieurs, préparant le réseau routier entrepris à cette époque. A tout instant, c'étaient voitures versées ou immobilisées par la boue épaisse, essieux brisés, animaux et même hommes engloutis dans la fange.

Comment furent exécutés les articles de cet acte ? Comment se comporta la société devant l'épizootie de 1774 ? Se renouvela-t-elle en 1776 ? Telles sont des questions auxquelles des recherches nouvelles apporteraient peut-être d'intéressantes solutions.

Michel FERRON.